

<b>AAD</b>	<b>Association Avenir Dysphasie</b>	La dysphasie est un trouble structurel, primaire et durable de l'apprentissage et du développement du langage oral.
<b>AAH</b>	<b>Allocation aux Adultes Handicapés</b>	L'AAH est maintenue par la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005, article 16.
<b>AEEH (ex AIS)</b>	<b>Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé</b>	Destinée à venir en aide aux parents d'enfants ou d'adolescents handicapés, à partir d'un certain degré de handicap et en fonction de la gravité du handicap. Elle est attribuée par la MDPH.
<b>APEDA</b>	<b>Association française de Parents d'Enfants en difficulté D'Apprentissage du langage écrit et oral</b>	C'est une association de parents bénévoles qui a pour ambition l'amélioration de la vie des dyslexiques, en particulier de leur vie scolaire puis professionnelle.
<b>ASH</b>	<b>Adaptation Scolaire des enfants Handicapés</b>	Appellation des services de l'Education Nationale spécialisées dans la prise en charge des jeunes présentant des difficultés d'adaptation ou un handicap.
<b>AVS</b>	<b>Auxiliaire de Vie Scolaire</b>	Accompagnement à l'intégration scolaire, individuelle ou collective, des élèves handicapés. Il deviendra <b>AVS-CO</b>
<b>CAMSP</b>	<b>Centre d'Action Médico-Social Précoce</b>	Etablissement de prévention, diagnostic et de soins du handicap pour les enfants de 0 à 6 ans.
<b>CAPA-SH</b>	<b>Certificat d'aptitude professionnelle</b>	CAP pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap
<b>CDAPH ou CDA</b>	<b>Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées</b>	Depuis 2006, elle assure la gestion de l'ensemble des droits des personnes handicapées, à tout âge : allocations, prestations, orientation scolaire et professionnelle, etc... (ex CDES et COTOREP).
<b>CDES</b>	<b>Commission Départementale de l'Education Spéciale</b>	Voir CDAPH
<b>CIO</b>	<b>Centre d'Information et d'Orientation</b>	Service de l'Education Nationale qui apporte conseil en orientation scolaire et professionnelle.
<b>CLIS</b>	<b>Classe d'Intégration Scolaire</b>	Les CLIS ont pour vocation d'accueillir des élèves handicapés dans des écoles ordinaires afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire. Il existe quatre types de CLIS, différenciés en fonction du type de handicap des enfants accueillis (handicaps auditifs, visuels, moteurs ou mentaux).
<b>CMP</b>	<b>Centre Médico Psychologique</b>	Les CMP sont des établissements publics qui regroupent des spécialistes et proposent une offre de soins psychologiques pris en charge par la Sécurité Sociale. Un CMP regroupe des médecins psychiatres, des psychologues cliniciens, des infirmières et des assistantes sociales.
<b>CMPP</b>	<b>Centre Médico Psycho-Pédagogique</b>	Le plus souvent sous forme associative, placé sous l'autorité d'un médecin directeur pédiatre ou pédo-psychiatre, il comporte une équipe de médecins, d'auxiliaires médicaux (orthophonistes et psychomotriciens en particulier), de psychologues, d'assistantes sociales, de pédagogues et de rééducateurs.

<b>CNED</b>	<b>Centre National d'Enseignement à Distance</b>	Service public d'enseignement à distance. www.cned.fr Des modalités d'enseignement à distance peuvent être proposées si besoin à des enfants ou adolescents handicapés.
<b>CNSA</b>	<b>Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie</b>	La caisse contribue au financement de l'accompagnement des personnes handicapées en versant aux conseils généraux un concours au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap
<b>CORTH</b>	<b>Centre Orientation et Handicap</b>	Spécialisation du CIO
<b>COTOREP</b>	<b>CO</b> mmission <b>T</b> echnique d' <b>O</b> rientation et de <b>RE</b> classement <b>P</b> rofessionnel	Voir CDAPH
<b>DESCO</b>	<b>D</b> ivision des <b>E</b> lèves et de la <b>S</b> colarité	Pour les élèves à besoins spécifiques, elle assure la liaison avec la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées), la liaison avec les Inspecteurs ASH, l'attribution et le suivi du matériel pédagogique adapté pour les enfants handicapés et l'affectation dans des dispositifs « éducation nationale » adaptés.
<b>DMF</b>	<b>D</b> yspraxiques <b>M</b> ais <b>F</b> antastiques	DMF est une association qui a pour objectif de rassembler petits et grands dyspraxiques, leurs familles et leurs amis dans le but de mieux faire connaître et reconnaître ce handicap.
<b>EA (ex AP)</b>	<b>E</b> ntreprise <b>A</b> daptée (Ex atelier protégé)	Entreprise qui emploie au minimum 80% de travailleurs handicapés
<b>EDA</b>	<b>E</b> uropean <b>D</b> yslexia <b>A</b> ssociation	Association Européenne de Dyslexie
<b>EREA</b>	<b>E</b> tablishement <b>R</b> égional d' <b>E</b> nseignement <b>A</b> dapté	Assure le même type d'enseignement que les Segpa, il possède un internat.
<b>ESAT (ex CAT)</b>	<b>E</b> tablishement et <b>S</b> ervice d' <b>A</b> ide par le <b>T</b> ravail (ex Centre d'aide par le Travail)	Etablissement à caractère médico-social qui emploie des travailleurs handicapés. (Ex Centre d'Aide au Travail qui permet l'insertion professionnelle de personnes handicapées dans le travail)
<b>EVS</b>	<b>E</b> mloi <b>V</b> ie <b>S</b> colaire	Personnels recrutés par l'Education Nationale. Certains de ces emplois peuvent être consacrés à l'accompagnement de jeunes handicapés.
<b>FEED</b>	<b>F</b> édération des <b>E</b> tablishements scolarisant des <b>E</b> nfants <b>D</b> yslexiques	Elle s'efforce de faciliter l'insertion de ces enfants dans un univers scolaire perçu a priori comme hostile, par une pédagogie adaptée.
<b>FFDYS</b>	<b>F</b> édération <b>F</b> rançaise des <b>D</b> yslexiques	Elle regroupe les différentes associations spécialisées dans le domaine des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, en particulier la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie.
<b>IME</b>	<b>I</b> nstitut <b>M</b> édico- <b>E</b> ducatif	Les IME sont des établissements médico-éducatifs qui accueillent les enfants et adolescents atteints de déficience mentale. Ils remplacent en les regroupant l'IMP chargé d'assurer les soins, l'éducation et l'enseignement général des enfants handicapés de 6 ans
<b>IMP</b>	<b>I</b> nstitut <b>M</b> édico- <b>P</b> édagogique	

<b>IMPRO</b>	Institut <b>Médico-Professionnel</b>	(voire 3 ans) à 14 ans environ et l'IMPRO qui apporte une formation professionnelle aux jeunes de 14 ans à 18 ans.
<b>LP</b>	Lycée <b>Professionnel</b>	Etablissement qui assure la formation du CAP au Bac pro.
<b>MDPH</b>	<b>Maisons Départementales des Personnes Handicapées</b>	Les MDPH ont été instaurées par la Loi du 11 février 2005. Elles assurent la mise en place de la scolarisation et des mesures de compensation du handicap.
<b>OCCE</b>	<b>Office Central de la Coopération à l'Ecole</b>	C'est l'organisme national qui fédère la vie et l'action pédagogique de la plupart des coopératives scolaires de l'école primaire et d'un grand nombre de foyers coopératifs de collèges et de lycées.
<b>ONISEP</b>	<b>Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions</b>	L'ONISEP est un établissement public sous tutelle du ministère de l'Education Nationale, qui comprend une délégation régionale dans chaque académie. Il a pour mission d'offrir aux jeunes, à leur famille et aux équipes éducatives toutes les informations sur les études et les métiers.
<b>PAI</b>	<b>Projet d'Accueil Individualisé</b>	Il a pour objectif de définir la prise en charge dans le cadre scolaire de l'élève au regard de ses spécificités et d'assurer la communication avec la communauté éducative de l'établissement.
<b>PCH</b>	<b>Prestation de Compensation du Handicap</b>	La prestation de compensation est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.
<b>PPAP</b>	<b>Programme Personnalisé d'Aide et de Progrès</b>	Créés par la Circulaire n° 98-229 du 18 novembre 1998, les PPAP sont des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté, basés en particulier sur les évaluations nationales. Rebaptisés PPRE par la Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005.
<b>PPRE</b>	<b>Programme Personnalisé de Réussite Educative</b>	Les PPRE sont des dispositifs d'aide qui doivent être mis en place, en collaboration avec les parents, à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle.
<b>PPS</b>	<b>Projet Personnalisé de Scolarisation</b>	Le PPS organise la scolarisation des enfants et adolescents handicapés en proposant des modalités de déroulement de la scolarité. Les mesures qui en découlent sont reprises dans le plan de compensation.
<b>RASED</b>	<b>Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté</b>	Leur mission est de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les classes ordinaires. Ils comprennent des enseignants spécialisés, chargés des aides à dominante pédagogique, les "Maîtres E", des enseignants spécialisés chargés des aides à dominante rééducative, les "Maîtres G" et des psychologues scolaires.
<b>SAPAD</b>	<b>Service d'Assistance Pédagogique A Domicile</b>	Sa mission est d'offrir un soutien pédagogique à domicile gratuit, aux enfants ou adolescents malades ou accidentés
<b>SEGPA</b>	<b>Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté</b>	Structures spécialisées intégrées dans les collèges. Elles ont la charge de scolariser des jeunes dont les difficultés scolaires sont très importantes.

<b>SESSAD</b>	<b>S</b> ervice d'accompagnement <b>S</b> pécialisé et de <b>S</b> oins <b>A</b> <b>D</b> omicile	Etablissement dont les professionnels interviennent au domicile ou à l'école.
<b>TSA</b>	<b>T</b> rouble <b>S</b> pécifique <b>d'</b> Apprentissage	Voir sur Internet : Bases neurologiques des troubles spécifiques d'apprentissage de Michel Habib
<b>TSL</b>	<b>T</b> rouble <b>S</b> pécifique du <b>L</b> angage	Ils sont définis comme une perturbation durable et significative de la structuration du langage parlé, chez un enfant normalement intelligent, qui entend bien, qui a envie de communiquer,
<b>ULIS</b>	<b>U</b> nité Localisé pour <b>l'</b> Insertion <b>S</b> colaire	Nouvelle dénomination des UPI. Elles constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves handicapés. Elles accueillent, au sein de certains collèges ou de certains lycées généraux, technologiques ou professionnels des préadolescents ou des adolescents dont le handicap a été reconnu.
<b>UPI</b>	<b>U</b> nité <b>P</b> édagogique <b>d'</b> Intégration	Structures pédagogiques d'appui à l'intégration scolaire des adolescents handicapés dans l'enseignement secondaire, différenciées par type de handicap.